

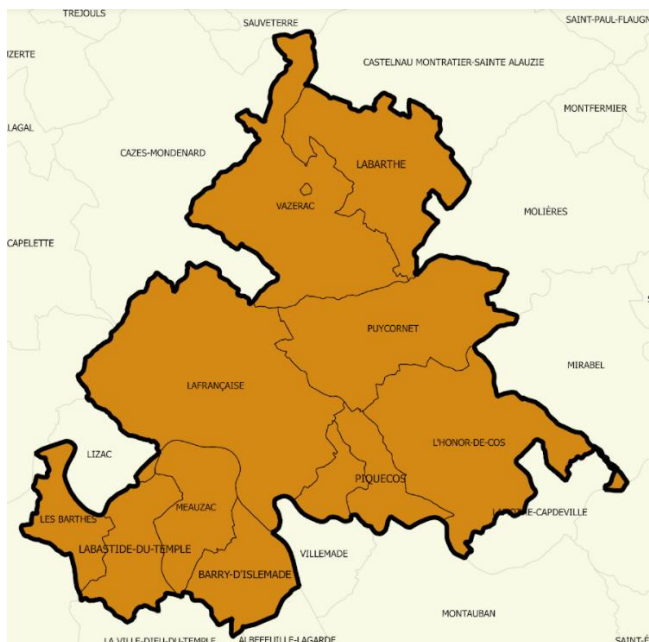
PIG

Le Programme d'Intérêt Général de la Communauté de Communes du Pays Lafrançaisain



Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur d'un logement se trouvant sur l'une de ses 11 communes ?

Il existe des aides à l'amélioration de votre logement et à la valorisation de votre patrimoine immobilier.



Pour quels travaux ?

- **Projet global de rénovation énergétique :**
 - Remplacement du système de chauffage et de production d'Eau Chaude Sanitaire (hors fioul et charbon)
 - Travaux d'isolation : combles, murs, plafond de cave, ...
 - Changement de menuiseries
 - Ventilation mécanique
- **Réhabilitation lourde de logements dégradés :**
 - Gros œuvre,
 - Mise aux normes des réseaux électriques,
 - Plomberie,
 - Mise en sécurité du logement,
 - Travaux de rénovation énergétique,
 - Autres
- **Adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées :**
 - Installation de Monte-escalier,
 - Adaptation de la salle de bain,
 - Aménagements intérieurs,
 - Autres

La Communauté de Communes et l'ANAH vous accompagnent dans votre projet de travaux !

Pour cela, vous disposez :

- Des aides de l'ANAH, sous conditions et accord d'octroi, pouvant aller entre 25% à 50% du montant des travaux subventionnables HT, dans un plafond maximum de 50 000€ de travaux, cumulables avec diverses primes et aides complémentaires !
Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de la demande.
- D'un accompagnement gratuit et personnalisé par le Cabinet URBANIS, mandaté par la collectivité : renseignements, évaluation de votre éligibilité, accompagnement technique et administratif.

CONTACTEZ-NOUS pour débiter votre dossier !

Mme Anna BEJANIN

07 65 15 31 30 - anna.bejanin@urbanis.fr

Permanences sur RDV le 2e et 3e mardi du mois
dans les locaux de la Communauté de Communes à Lafrançaise